

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale**

Rapporteur : Philippe Laurent

Adaptations du tableau des effectifs liés à des recrutements (-6/+6)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

<b>Supprimer :</b>	<b>Créer :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 postes d'attaché</li> <li>- 2 postes d'ingénieur principal</li> <li>- 2 postes d'adjoint technique</li> </ul> Ces postes sont à temps complet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de rédacteur</li> <li>- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'ingénieur</li> <li>- 1 poste de technicien</li> <li>- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale</li> </ul> Ces postes sont à temps complet.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 6 postes et à en créer 6 au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 <sup>er</sup> mars 2023	Au 1 <sup>er</sup> avril 2023
Ville	438,53 (dont 2 détachés pour stage)	438,53 (dont 2 détachés pour stage)
CCAS	9	9
<b>TOTAL :</b>	<b>447,53</b>	<b>447,53</b>

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour les filières administrative, technique et médico-sociale.